

VILLEBRET

LE JOURNAL DE VILLEBRET / 2023

Sommaire

03. *Enfance et jeunesse*

06. *Manifestations*

08. *Travaux*

10. *Transports*

12. *Installations*

13. *Numérique*

14. *Questionnaire*

20. *SICTOM*

22. *Vivre ensemble*

24. *Comptes rendus*

26. *Vie Communale*

20
23

BONNE ANNÉE



Avant toutes choses, en ce début d'année 2023, je tiens à vous souhaiter à toutes et à tous mes meilleurs vœux de santé, de joie et de prospérité pour vous et ceux qui vous sont chers.

J'aimerais que collectivement nous puissions avoir une pensée particulière pour celles et ceux qui malheureusement nous ont quittés. Pour certains, ils étaient les mémoires vivantes de notre belle commune ; pour d'autres, ils ont été fauchés en pleine force de l'âge. Que tous reposent en paix.

J'aurais aimé vous souhaiter mes bons vœux comme de coutume en la salle des fêtes mais est-il utile de vous le rappeler tellement cette pandémie du Covid-19 à impacter votre quotidien comme il a impacté notre nouvelle équipe municipale depuis notre élection en 2020. Nous avons donc décidé de ne pas organiser de vœux publics et aussi de suspendre le traditionnel repas de nos aînés comme nous l'avons malheureusement déjà fait depuis 2020.

Ces deux années nous ont vus œuvrer au quotidien, et cela dès le premier confinement, en vous distribuant les premiers masques tissés réalisés par notre couturière locale Sylvie Florés aidée en cela par des habitants bénévoles de Villebret. Je tenais ici à les remercier.

Mes remerciements, je les dois aussi à tout le personnel municipal qui a continué de servir la commune de façon exemplaire malgré cette fichue pandémie. J'aurai un regard plus appuyé sur les équipes de Julie Ponlévy et Christine Bessége à savoir le personnel qui œuvre au bien-être de vos enfants au sein du groupe scolaire. Nous sommes allés de confinements en directives et de directives en restrictions. À chaque fois, le personnel a répondu présent ; à chaque fois, les parents et les familles se sont adaptées ; à chaque fois, nous avons pu compter sur les personnels de l'éducation nationale. Que tous soient encore remerciés. Ils ont tous ma gratitude. Bref, ce travail en commun nous a permis d'éviter que des clusters s'installent et que, malgré tout, une vie presque normale puisse avoir cours.

Cette crise sanitaire a frappé de plein fouet notre système de santé et mis à contribution sans relâche les personnels. À l'échelle de notre bassin de santé, j'ai été votre porte-parole dès lors que des prises de paroles ou des actions de soutien auprès des autorités furent menées pour sauvegarder ce qui pouvait encore l'être.

Grâce à la quiétude de Villebret, nous pourrions nous laisser aller à une béatitude reconfortante. Pour autant l'actualité internationale s'est invitée sur notre territoire.

Le conflit entre la Russie et l'Ukraine a frappé au cœur les Villebretois puisqu'au moins deux familles de nos concitoyens connaissent encore les horreurs de ce conflit. La commune de Villebret aidée par un collectif d'entrepreneurs locaux et de citoyens a réhabilité l'ancien cabinet de kinésithérapie en maison d'accueil d'urgence pour loger 6 Ukrainiens. Cette réhabilitation a été prise en charge presque intégralement sans aucune facturation à la commune. Certains réalisèrent des travaux, d'autres fournirent des meubles, d'autres encore donnèrent de leur temps pour aller chercher aux confins de la Pologne ces familles, d'autres encore du linge et des vêtements. Que soient remerciés tour à tour Philippe Viera, Nicolas Giry, Pascal Auvy, Antoine Fernandes, les familles Ogar, De Abreu, Urdician pour leur implication sans relâche et tous ceux (et ils furent nombreux) qui ont rendu possible ce projet en un temps record. Merci à tous pour leur engagement et leur dévouement !

Cette solidarité honore les Villebretois. Je suis heureux et fier d'être le maire d'une telle commune. Cependant, je ne peux taire les réflexions de quelques-uns qui touchent à l'infamie et je les cite : *"que fait la commune pour les Villebretois"*. La commune par son CCAS par exemple est intervenue malheureusement pour soutenir des familles dont la situation sociale était très préoccupante. Le CCAS prend intégralement en charge les cartes de transport scolaire. La commune s'inscrit dans des actions de solidarité qui permettent à ceux qui souffrent de rester dignes. Cependant, la commune et son CCAS ne participeront jamais à entretenir l'oisiveté, la dépendance et la fraude aux minima sociaux.

De cette guerre, vous le savez bien, nous en subissons au quotidien les effets sur nos budgets respectifs. Le budget communal n'est malheureusement pas épargné. Cependant, la hausse du coût des énergies est atténuée à Villebret parce que nous nous sommes engagés depuis 2014 à transformer notre éclairage public en LED. De plus, nous avons réduit l'amplitude horaire, à savoir éclairage le matin à 6 h 30 et le soir arrêt à 21h. Les chaudières à gaz sont toutes de dernière génération et permettent une programmation efficiente des temps de chauffe. Même si beaucoup reste à faire, nous sommes sur le bon chemin.

Pour autant, malgré ces évènements particulièrement chronophages et déstabilisateurs du fonctionnement du quotidien, les projets que nous avons soumis à vos votes ont été lancés et pour certains déjà réalisés. Ils feront l'objet de quelques reportages dans ce magazine ; mais là n'est pas l'essentiel.

La première leçon de cette actualité tourmentée depuis deux ans, c'est bien que nos communes rurales sont des havres de paix et de bien vivre ; notre mission est de continuer à améliorer ce bien vivre villebretois.

La deuxième leçon, c'est que seuls, nous ne sommes pas grand-chose et que l'intérêt général ne sera jamais la somme de petits intérêts personnels de petits boutiquiers. C'est pour cela que je crois que nous sortirons tous de cet environnement troublé encore plus fort qu'avant. Il n'était pas facile de faire confiance à la science, de respecter pour encore quelque temps ces gestes basiques de salubrité publique, d'avoir une confiance absolue en un avenir meilleur, de ne pas se replier sur sa petite condition et de se dire que l'humanité regorge de forces vives.

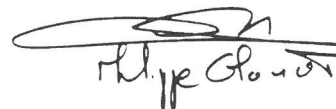
Je suis de ceux qui croient en la force du collectif, de ceux qui sont émerveillés par toutes ces personnes qui œuvrent sans relâche à la construction d'un avenir meilleur. Cette philanthropie collective s'est exprimée à Villebret je n'y reviendrai pas. Si nos rêves nous transportent et nous projettent dans un avenir radieux, pour 2023 je fais donc le vœu avec Antoine de Saint-Exupéry :

"Faites de vos vies un rêve et d'un rêve une réalité!"

Bonne et heureuse année 2023 à vous tous

Avec tout mon dévouement
Amicalement

Philippe GLOMOT



Une rentrée scolaire sans COVID

Après deux années perturbées par la présence de l'épidémie, nous avons pu faire une rentrée 2022 « sans masque ».

Pour rappel, la commune avait fourni deux masques à chaque élève à la fin du premier confinement. Une distribution avait été faite, par la suite grâce au Conseil Départemental et au Conseil Régional.

La Covid a eu un impact important sur nos organisations et cela nous a amenés à réfléchir sur un réagencement de nos structures, principalement sur nos espaces de restauration.



Le projet de modernisation (valeur totale: 1 300 000 euros) sera financé avec l'aide:

- du Département de l'Allier, 360 000,00 €,
- de l'État, 300 000,00 €,
- de la CAF, 111 000,00 €,
- de la Région, à hauteur de 360 000,00 €, en attente de leur retour. Ce projet sera réétudié et recalibré en fonction de leur réponse.

École promotrice de la santé

Dans le cadre d'un séminaire national mercredi 11 mai 2022 à la Sorbonne l'école de Villebret fut citée en exemple sur le thème : «La promotion de la santé : des projets à l'échelle des territoires».

Cette intervention à trois voix durant 1h15 avec madame Suzel Prestaux, directrice de l'éducation nationale sur le département de l'Allier, Emmanuel Courmaire, directeur d'école, et Philippe Glomot, maire de Villebret, a été particulièrement remarquée puisque une réunion en distanciel avec les services du ministère est d'ores et déjà programmée le 2 février 2023.

Ce travail de terrain s'inscrit plus globalement dans les politiques de santé publique. Pour nous, l'école est considérée comme un lieu stratégique pour agir sur la santé en termes d'éducation, de prévention et de promotion de la santé. En ce sens elle intègre nos réflexions sur chacune des dimensions de l'école à savoir : formation, éducation, sport et engagement.

En effet, après cet épisode de longue crise sanitaire, « parler santé » nous a paru essentiel et primordial. Pour nous, interroger les besoins de l'élève en commençant par ses besoins physiologiques et les déterminants de sa santé a pour but de favoriser la réussite de tous et de faire valoir la valeur d'équité de traitement, fondatrice de notre école de la République à Villebret.

LABEL ÉCOLES NUMÉRIQUES

L'école « Les 4 Vents » est désormais labélisée Écoles Numériques. Ce projet repose sur trois axes permettant :

► **Une pédagogie différenciée**
L'idée sous-jacente est d'individualiser les apprentissages selon l'avancement de l'enfant dans l'assimilation des notions étudiées. Les outils numériques permettront de proposer des parcours individuels en toute autonomie.

► **Une éducation augmentée qui tire profit du numérique pour renforcer une pédagogie enrichie des derniers enseignements de la recherche.**

Cela fait apparaître 4 leviers qui sont :

1. L'attention doit être captée et canalisée
2. L'engagement actif de celui-ci
3. Le retour d'informations immédiates.
4. La consolidation des acquis

► **Une mise en place d'un ENT (Espace Numérique de Travail) en prolongement du site internet de l'école créé en 2020**

Le Label à trois objectifs favorisant :

- L'acquisition des fondamentaux (lire, écrire, compter, respecter autrui), et l'individualisation de la pédagogie.
- L'acquisition par les élèves d'une culture et de compétences numériques.
- La relation entre les familles et l'école.

Jardin pédagogique

La création par étapes du jardin pédagogique de l'école « Les 4 vents »



1 Le choix de l'emplacement situé derrière les bâtiments scolaires.



2 Labourage effectué pour l'implantation des baquets de jardinage.



3 Réalisation d'une dalle en béton pour accueillir une cabane de jardinage afin de stocker le matériel, ainsi qu'un récupérateur d'eau pour faciliter l'arrosage des futures cultures.



4 Avancement des travaux.



5 Accueil des baquets en bois, ainsi que d'une serre double.



6 Le fruit de quelques plantations.

Découverte du bac à compost

Les élèves ont bénéficié d'une après-midi d'information portant sur le mode d'emploi et l'intérêt du compostage.

Un bac à compost a été installé près du jardin pédagogique, où les enfants ont pu mettre en application les conseils qui leur ont été prodigués.



Place des énergies... laisse place aux économies

« Place des énergies » qu'est-ce que c'est ?

Ludovic CARDOT, résidant villebretois depuis 2010, a quitté l'entreprise familiale de 65 collaborateurs où il gérait la partie ressources humaines depuis 18 ans, pour se lancer fin 2019 comme courtier en énergie, gaz et électricité.

Depuis octobre 2019, sur environ 100 contrats signés, entre 50 et 400€ ont été économisés par facture annuelle. Cette prestation ne coûte rien au particulier, « Place des énergies » se fait rémunérer par les fournisseurs engageant un contrat.

Pour les professionnels, la démarche est la même. Laissez-vous tenter en contactant Ludovic CARDOT au 06 34 38 91 95, ou bien par mail à lcardot@placedesenergies.com

En quoi cela consiste ?

Le particulier transmet une facture de son ou ses fournisseurs d'énergies. Ludovic CARDOT se charge de trouver un prestataire moins onéreux que l'actuel. Pas besoin de se déplacer, tout peut se faire par mail.



Traditionnellement, la Mairie de Villebret honore « Les Morts pour la France » en organisant trois fois par an des cérémonies nationales célébrant la fin des conflits.

A l'occasion du 11 novembre dernier, la cérémonie de l'Armistice, a été célébrée en la présence de Messieurs Émile MARSAT, membre du comité FNACA (Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie: association spécifique des anciens combattants en Afrique du Nord), et Stanislas KAMIZURA, président du comité FNACA.

La pandémie étant derrière nous, cette année, des enfants accompagnés de leurs parents ont pu participer à cette commémoration. Des gerbes de fleurs ont été déposées en cette journée historique, symbole de courage et de liberté. Une minute de silence a été observée pour honorer la mémoire des disparus.

Une lecture de tous les noms des soldats villebretois et des militaires morts pour la France d'Octobre 2021 à novembre 2022 a été prononcée.



Place des Énergies

Notre métier, vous simplifier l'énergie

Vos avantages

GAIN DE TEMPS
Inutile de vous encombrer l'esprit avec de la paperasse sur un sujet complexe et chronophage comme l'énergie. On s'occupe de tout afin de vous concentrer sur l'essentiel.

ACCOMPAGNEMENT EXPERT
Votre courtier dédié vous guide dans la renégociation de vos contrats d'énergie. Il effectue une veille permanente du marché afin de vous faire bénéficier des meilleures offres.

OPTIMISATION DES FACTURES D'ÉNERGIE

Une page s'est tournée au sein de l'équipe des agents communaux puisque Messieurs Bruno Monel et Philippe Néollier ont fait jouer leurs droits à une retraite bien méritée.

La municipalité les remercie d'avoir donné leur temps et leur énergie pour les services rendus à la commune.

Enfouissement des lignes et éclairage public



L'objectif est d'avoir un réseau entièrement enfoui et un éclairage en LED sur toute la commune.

Les travaux d'enfouissement se poursuivent. Après la Ponce et Polier, ils sont actuellement en cours à la Goutelle.

Les lampadaires sont ensuite équipés en ampoules LED, moins consommatrices en énergie.

Afin de diminuer la consommation en électricité, les plages d'éclairage ont été réduites. Le matin, l'éclairage débute à 6h30 pour permettre aux lycéens et collégiens de se rendre aux abribus.

Le soir, il s'arrête désormais à 21h.

Tous les luminaires de la mairie sont en LED. L'équipe municipale réfléchit maintenant à une transformation de l'éclairage de l'école.

Habitat et solidarité

L'ancien bâtiment du cabinet d'infirmières a été transformé en maison de solidarité.

L'équipe municipale avait cette idée depuis longtemps et, malheureusement, la guerre en Ukraine a fait accélérer le projet. Marjorie Ogar, habitante de Villebret d'origine ukrainienne, a épaulé la mise en place de cette structure.

Les transformations ont été gracieusement réalisées par :

- Philippe Vieira (entreprise de plâtrerie et électricité),
- DUMAS GIRY (entreprise de chauffage et plomberie).

Le logement a été meublé et équipé grâce à des dons des habitants et une participation de la Mairie.

Cette réalisation a permis à une famille ukrainienne de 4 membres d'y vivre pendant quelques semaines. Après cette période transitoire, ils sont retournés dans leur pays.

Cette maison est désormais libre et dédiée à toute personne de la commune ayant besoin d'un logement de secours suite à des accidents de la vie (tels que incendie, sinistre, dégâts importants).

 **Recensement**
de la population 2023



C'est utile pour vivre aujourd'hui et construire demain !

Les chiffres du recensement de la population permettent de connaître les besoins de la population actuelle (transports, logements, écoles, établissements de santé et de retraite, etc.) et de construire l'avenir en déterminant le budget des communes.

C'est encore plus simple sur Internet !

Une notice d'information contenant des codes vous sera remise par votre mairie pour vous recenser en ligne à compter du 19 janvier 2023.

C'est sûr !

Vos données sont protégées. L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires et cela de façon anonyme.

Pour en savoir plus

 le-recensement-et-moi.fr

ou renseignez-vous auprès de votre mairie.

 Le recensement de la population est gratuit !

Aménagement urbain, Place de l'église

Les travaux de la place de l'église ont pour finalité d'utiliser l'eau de source de la fontaine pour arroser en goutte à goutte les massifs floraux. Pour cela, une pompe a été installée dans la bêche de la fontaine.

Lors de ces travaux, d'importantes non-conformités électriques ont été repérées, rendant impossible le branchement de la future pompe. Une mise aux normes a dû être réalisée. Depuis, les câbles électriques ont été enfouis, et un coffret a été installé.

Ce coffret comprend des prises électriques utiles lors des manifestations communales et aux commerçants ambulants s'installant sur la place de l'église ou sur le parking à proximité.

La mise en conformité électrique a été réalisée par l'entreprise FERNANDES José, artisan de notre commune.

L'entreprise ROUGERON COUTAUD, quant à elle, a réalisé le terrassement.

Un muret en pierre a été monté par l'entreprise SMTPB. Ce muret maintient la terre végétale qui permettra le fleurissement des abords de l'église.



Terrassement avec
fondation béton



Construction d'un
muret en pierre



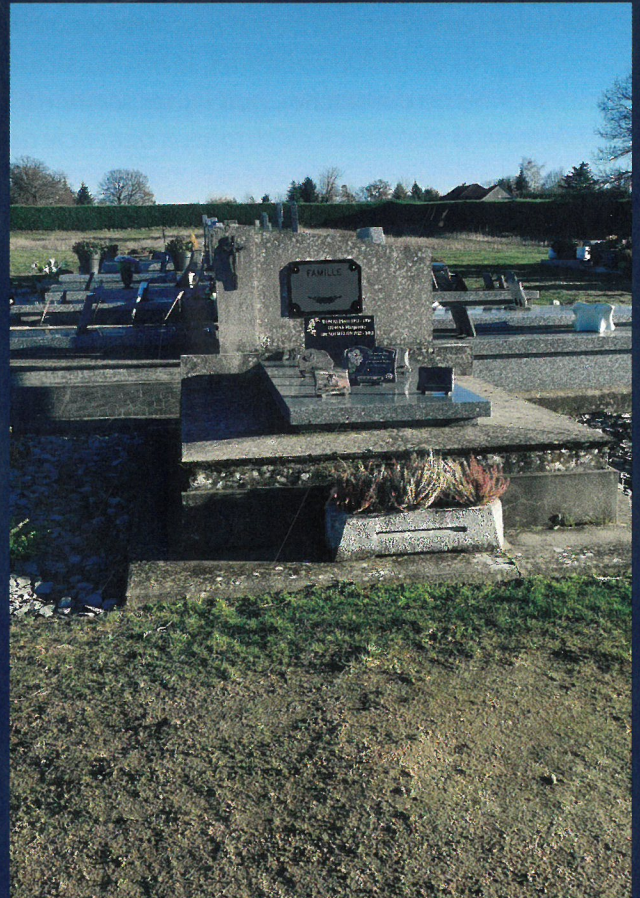
Communiqué de la commune concernant le **cimetière**

Dans le cadre de l'entretien du cimetière, la commune de Villebret s'est engagée dans une procédure de reprise des concessions funéraires en l'état manifeste d'abandon, à compter de 2019 et pour une période de quatre ans. Ceci permettra de conserver aux défunts une sépulture décente et un lieu de recueillement digne pour les familles.

Pour exemple, des concessions délabrées et envahies de plantes parasites sont considérées en l'état d'abandon. Toutes les concessions concernées par cet état de fait sont signalées par une plaque d'information invitant les familles à prendre contact avec la mairie. De nombreuses familles sont déjà intervenues sur leurs concessions et nous ont remerciés de les avoir sensibilisées.



Cette action s'inscrit dans le projet plus global d'embellissement du cimetière qui vous a été présenté dans notre programme d'actions lors de la campagne électorale.



Les travaux phasés pendant quatre ans viennent de se terminer. Ainsi, le cimetière redevient un espace solennel propice au recueillement.

Numéro du secrétariat de Mairie : 04 70 03 13 81



TRANSPORTS

Afin de proposer des transports toujours plus performants et efficaces, Montluçon Communauté et son exploitant Keolis Montluçon Mobilité a lancé des nouveautés sur le réseau Maelis en 2022.

Destiné à desservir la ville de Montluçon et les 20 autres communes de la Communauté d'Agglomération, qui comptent près de 65 000 habitants, le réseau Maelis, actuellement structuré autour de huit lignes urbaines (y compris celles du dimanche), huit lignes scolaires, un service de transport à la demande et un service de location de vélos à assistance électrique, a bénéficié de nombreuses évolutions depuis janvier 2022.

DESSERTE DE LA COMMUNE DE VILLEBRET

Plusieurs offres de transport sont mises à disposition des habitants de la commune de Villebret.

- La ligne régulière E : cette ligne circule du lundi au vendredi en période scolaire aux heures de pointe - 1 aller le matin départ 08h10 - Deux retours le soir depuis le cœur de Montluçon à 16h20 et 17h20
- Une offre de transport à la demande: des déplacements possibles du lundi au vendredi de 09h à 12h et de 14h à 17h et le samedi de 07h à 19h.
- Les réservations s'effectuent auprès de la centrale de réservation au 0470290329, du lundi au samedi de 08h à 18h ou directement en ligne sur le site maelis.eu
- Les usagers qui le souhaitent peuvent être pris en charge à l'un des arrêts de la commune (École Centre - Stade - Beauregard - La Goutelle) afin d'être déposés à l'un des 11 pôles de correspondance de leur choix.

Exemples: Jennifer, qui a un rendez-vous dans le centre-ville de Montluçon, réserve un transport à 09h30 de l'arrêt Goutelle à Villebret vers l'arrêt Saint-Pierre à Montluçon.

Marc, après sa séance de sport, réserve un transport à 16h45 de l'arrêt Centre Aqualudique à Montluçon vers l'arrêt Stade à Villebret.

En parallèle, pour une meilleure lisibilité, la ligne scolaire 235-1 (desserte de l'École primaire de Villebret depuis La Goutelle) est intégrée à la ligne E. La desserte actuelle est conservée. Seul le numéro de ligne change. L'offre actuelle des lignes 233-1 et 234-1,

qui permettent la desserte de Villebret vers les lycées de Montluçon et la gare routière, est maintenue en l'état.

Enfin, un point de retrait CVélo (service de location de Vélos à Assistance Electrique) est déployé au sein de la commune courant 2022.

UNE NOUVELLE IDENTITÉ VISUELLE

En lien avec le déploiement du nouveau logo Montluçon Communauté, la charte graphique du réseau Maelis a changé: nouveau logo, nouvelle livrée des véhicules, nouvelles fiches horaires...

UNE OFFRE DE TRANSPORT

NOUVELLE RECETTE
DÈS LE 01/01/2022 RENSEIGNEZ-VOUS

NOUVEAUX HORAIRES
NOUVEAUX SERVICES
NOUVEAUX TARIFS
NOUVEAUX PLANS

maelis.eu

INFOS DISPONIBLES : 15/12/2021

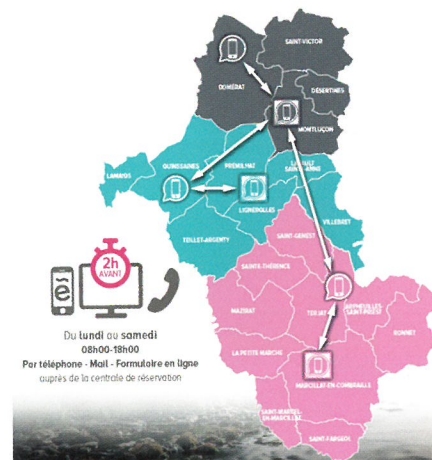
MAELIS
MONTLUÇON COMMUNAUTÉ MOBILITÉ

PLUS ÉTOFFÉE

- Pour les lignes Urbaines
 - Le maintien d'une fréquence élevée (toutes les 15 minutes) pour la ligne A reliant les principaux pôles générateurs de déplacements et les quartiers denses de Montluçon.
 - L'augmentation de la fréquence de passage des bus, notamment pour les trois

lignes « structurantes » du territoire, B, C et D (toutes les 30 minutes contre 40 à 45 minutes actuellement)

- Le renforcement de la desserte de la gare SNCF avec 43 passages de bus quotidiens (contre une dizaine auparavant), en cohérence avec la démarche active de renforcement de l'intermodalité menée par Montluçon Communauté dans le cadre de la démarche régionale OÙRA,



- Depuis le printemps 2022, l'étang de Sault est desservi tous les samedis et en période de vacances scolaires.

- Pour les communes périurbaines et rurales
 - L'optimisation et le renforcement de la desserte scolaire, à travers notamment, l'intégration depuis septembre 2021 de six nouvelles lignes scolaires desservant les communes rurales du sud de l'agglomération.
 - L'extension des lignes urbaines sur certaines communes périurbaines d'entrée d'agglomération.

UN NOUVEAU SERVICE DE TRANSPORT À LA DEMANDE

Le Transport à la demande est élargi à tout le territoire de Montluçon Communauté avec une offre dédiée par zone.

Afin de couvrir l'ensemble du territoire, 3 zones ont ainsi été définies. Chaque zone permet de relier les communes à Montluçon et aux points d'intérêt du territoire (cœur de ville, gare SNCF, hôpital, centre aquatique, centres commerciaux, zones d'activités et d'emplois)

En complément, la mise en place d'une offre de transport à la demande à destination des actifs se traduit par une extension des horaires de circulation dès 6h00 et jusqu'à 21h30 (au lieu de 19h00) sur l'ensemble des points d'arrêts des 4 lignes structurantes du territoire.

Une centrale de réservation permet la prise en compte des réservations sur une période élargie (de 8h00 à 18h00 du lundi au samedi) par téléphone au 04 70 29 03 29. En complément, il est possible d'effectuer des réservations en ligne (mail ou formulaire dédié).

Les réservations peuvent être réalisées 2 heures avant le trajet souhaité selon les horaires d'ouverture de la centrale de réservation. Pour tous les trajets avant 10 heures, les réservations doivent être effectuées la veille jusqu'à 18h00 (et le samedi pour le lundi).

Tous les titres du réseau Maelis sont valables à bord du Transport à la Demande.

UNE GAMME TARIFAIRE ADAPTÉE AU PROFIL DE CHAQUE USAGER

La grille tarifaire est revue pour plus d'équité et de simplicité avec :

- des tarifs - de 26 ans et + de 65 ans,
- deux mois sont offerts sur l'abonnement annuel,
- tous les abonnements bénéficient de tarifs solidaires avec une réduction de

- 50% (sous conditions),
- la mise en place du post-paiement (paiement en fin de mois en fonction du nombre de voyages effectués)
- des titres spécifiques pour les scolaires

DES NOUVEAUX SERVICES PERFORMANTS :

- Une nouvelle application mobile, accessible en ligne et sur smartphone, permet aux usagers du réseau, le suivi en temps réel de leur ligne préférée et de l'ensemble des autres lignes.
- Un titre de transport sans contact unique utilisable sur l'ensemble des lignes du réseau (y compris transport à la demande et lignes scolaires)
- Afin d'informer tous les usagers, une newsletter est envoyée chaque mois.
- Plus besoin de se déplacer à l'Espace Maelis, un portail d'inscription scolaire est accessible en ligne.
- Courant 2022, un comité usagers a été mis en place. Ce comité, constitué par des usagers volontaires du réseau, permet d'échanger sur l'offre de transport existante.

UNE NOUVELLE OFFRE CVÉLO

La flotte de CVélo est passée de 50 à 100 vélos répartis dans 11 points de retrait, dont 7 nouveaux, sur tout le territoire de l'agglomération. En parallèle, Keolis a déployé une solution de gestion du service vélo, permettant la réservation et le paiement en ligne.

EN COMPLÉMENT

Afin d'inscrire pleinement le réseau MAELIS dans la démarche régionale OURA, Montluçon Communauté et KEOLIS Montluçon Mobilité permettent l'utilisation du calculateur d'itinéraires régional OURA.

Grâce au soutien de la Région Auvergne Rhône Alpes, le système billettique du réseau MAELIS a été rendu interopérable avec le système OURA, ce qui permet de développer l'intermodalité sur la grande région.

Dans ce cadre, des abonnements combinés réseau Maelis + TER sont disponibles à la vente à l'Espace Maelis afin de permettre l'intermodalité entre le réseau MAELIS et les transports régionaux TER.

Pour + d'infos détaillées

Toute l'information du réseau Maelis actualisée est disponible sur le site www.maelis.eu et la page Facebook du réseau Maelis « Réseau Maelis Montluçon ».

**LIGNE 233-1 DIRECTION MONTLUÇON
LUNDI À VENDREDI : PÉRIODE
SCOLAIRE A PARTIR DU
17 JANVIER 2022**

ESPACE MAELIS

Faubourg Saint-Pierre

MAELIS
MONTLUÇON COMMUNAUTÉ MOBILITÉ

03 100 Montluçon

04 70 05 02 67

www.maelis.eu

Suivez-nous sur Facebook
et @maelis.eu

NOUVEAUX
HORAIRES

	Période scolaire	L M M J V _
RONNET	Ronnet Gournet	6:55
	Ronnet Place de la Mairie	7:00
ARPHEUILLES SAINT-PIRIEST	Eglise Arpheuilles-St-Priest	7:05
VILLEBRET	Centre	7:14
	Villebret Ecole	7:15
	Stade	7:16
	Beauregard	7:18
MONTLUÇON	La Goutelle	7:20
	Les Plantés	7:25
	Henry Moine	7:26
	Matisse	7:26
	A. Samain	7:28
	Saint-Jean-du-Haut	7:28
	Résidence Saint-Jean	7:29
	Carefour Saint-Jean	7:30
	Fauchereux	7:31
	J.F. Kennedy	7:33
	Grands Prés	7:34
Lycée Mme de Staël	7:35	
Marx Dormoy	7:39	
Gare Roubière	7:40	
Lycée Paul Constans	7:45	

• Correspondance possible à 07h35 avec la ligne E direction Lelievre pour le Lycée Einstein

• Desserte du collège Jules Ferry arrêt Marx Dormoy



EQUI FID'AILE à Villebret

Florie Laclautre, jeune villebretoise, après une carrière réussie dans l'ingénierie électrique a souhaité prendre un virage à 180° et réaliser son projet de vie en créant une association de médiation équine.

L'association a été créée pour proposer des ateliers d'équie à tous les publics en recherche de relation avec le cheval.



Ce peut être :

- des structures médicosociales et médicales qui souhaitent faire bénéficier leurs résidents d'un accompagnement à visée éducative ou thérapeutique,
- des particuliers à la recherche d'un mieux-être,
- des personnes en situation de handicap ou leurs proches,
- des propriétaires de chevaux en recherche de compréhension de l'Être Cheval,
- des entreprises au profit de leurs salariés en mal être au travail,
- des familles au profit d'enfants autistes...

Coordonnées : Ferme des Chevaux du bocage
lieu-dit Polier - Villebret
equifidaile@gmail.com - 0777222818

Montluçon Communauté, des élus engagés sur leur territoire

Nous mesurons qu'il est absolument nécessaire, d'être porteur d'une politique inclusive pour tout ce qui concerne les usages liés aux nouvelles technologies: favoriser l'apprentissage du numérique, développer les savoir-faire pour apporter une réponse à celles et ceux des habitants qui se disent éloignés de ces pratiques et qui n'utilisent pas ou peu Internet et se sentent en difficulté avec ses usages.

L'ambition du Gouvernement via France Relance, celle du Conseil départemental de l'Allier et celle de Montluçon communauté est de collaborer à l'émergence d'une société numérique innovante, inclusive et humaine afin de garantir l'accès de tous aux services publics qui font parfois défaut.

Conscients des attentes des habitants de notre territoire, nous avons déployé sur notre agglomération trois médiatrices numériques. Elles auront en charge d'être des passerelles entre les usagers que nous sommes et ces usages qui s'invitent tant dans nos vies professionnelles que personnelles.

Comment rencontrer un conseiller numérique ?

Au sein de Montluçon Communauté, vous pouvez rencontrer un conseiller numérique dans les mairies et dans les centres sociaux.

Des ateliers numériques individuels et collectifs, ainsi que des accompagnements personnalisés, sont mis en place en fonction de vos besoins.

Pour plus de renseignements :

Contactez nous par téléphone :
-06 98 42 29 41

Contactez nous par mail :
mediation numerique@agglo-montlucon.fr



INFORMER
SÉCURISER
INITIER
CONNECTER



MON CO
COMMUNAUTÉ

La crise sanitaire a démontré, si besoin était, que celles et ceux qui utilisaient les outils liés aux nouvelles technologies ont moins souffert de cette situation inédite et de l'isolement.

La crise sanitaire a démontré, si besoin était, que celles et ceux qui utilisaient les outils liés aux nouvelles technologies ont moins souffert de cette situation inédite et de l'isolement.

L'E-administration (Doctolib, Trésor public, CAF, MSA, Caisse de retraite...) s'impose à nous jour après jour. Nous élus, ne pouvons l'ignorer et laisser une fracture s'installée.


L'E-commerce, les réseaux sociaux, les outils de vidéoconférence doivent être à la portée du plus grand nombre. C'est pourquoi, nous sommes venus à votre rencontre dans de nombreuses communes pour vous présenter le dispositif des « ateliers numériques », dispositif gratuit et ouvert à tous. De nombreuses personnes se sont déjà inscrites pour suivre des initiations en parfaite adéquation avec les besoins numériques qu'ils nous ont exprimés.

Pour celles et ceux qui n'ont pu nous rencontrer, il n'est jamais trop tard. Alors, n'hésitez pas ! Contactez Laura LASSAUZE :

**06 98 42 29 41 ou par mail :
l.lassauze@agglo-montlucon.fr**

Dans l'attente de vous retrouver lors de vos prochaines sessions d'initiation qui se tiendront dans le courant du 1^{er} trimestre 2023, nous vous souhaitons à toutes et à tous une bonne et heureuse année 2023, qu'elle voie tous vos vœux les plus chers se réaliser.

Quel est le rôle du conseiller numérique ?

-  Aider à la prise en main d'équipements informatiques (ordinateur, smartphone, tablette, etc.)
-  Aider à la navigation sur internet.
-  Aider à l'apprentissage des bases d'un logiciel de traitement de texte.
-  Aider à l'envoi, à la réception et à la gestion de ses mails.
-  Aider à la création et à la gestion de ses contenus numériques.
-  Aider à l'installation et à l'utilisation des applications utiles sur son smartphone.
-  Initier à l'environnement et au vocabulaire numérique.



Notre mission :
Vous accompagner

Pourquoi un conseiller numérique ?

L'accompagnement au numérique pour toutes et tous est devenu une priorité nationale, afin de faciliter l'usage du numérique au quotidien. Le volet inclusion numérique pilote par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, comprend plusieurs axes. Le déploiement de 4 000 conseillers numériques France Services sur l'ensemble du territoire, qui ont pour mission de :

- o **Soutenir** les habitants dans leurs accès au numérique : travailler à distance, consulter un médecin, vendre un objet, acheter en ligne ...
- o **Sensibiliser** aux enjeux du numérique et favoriser des usages citoyens et critiques : s'informer et apprendre à vérifier les sources, protéger ses données personnelles, maîtriser les réseaux sociaux, suivre la scolarité de ses enfants...
- o Rendre **autonomes** pour savoir utiliser le numérique pour ses démarches administratives.

Portrait : Daniela Tedde Carrieri

Médecin spécialiste en rééducation fonctionnelle (MPR)

Le 1^{er} septembre 2022, Daniela Carrieri a ouvert son cabinet médical au 237, rue de la Guette à Villebret ; l'occasion pour nous de la rencontrer et de l'interroger sur son parcours et les espoirs qu'elle fonde dans cette nouvelle aventure.

Née en Italie en 1975, Daniela entame des études de médecine en Sardaigne à l'Université de Cagliari et devient médecin en 2002. Elle se spécialise ensuite à l'Université de Milan en rééducation fonctionnelle en 2008. Passionnée de voyage, elle sillonne alors l'Europe et tombe amoureuse de la France où elle s'installe avec son mari Domenico et leur fille Giulia. En 2017, après avoir travaillé quelques temps à la clinique Saint-Antoine et au cabinet de rhumatologie rue Saint Jean à Montluçon, elle ouvre, avec deux kinésithérapeutes, un cabinet de rééducation place Piquand, tandis que son mari travaille à la clinique en tant que chirurgien viscéral.

La France devient alors pour Daniela et sa famille une véritable terre de cœur : un sentiment nourri par les amitiés qui les unissent désormais à nos habitants. La médecin s'engage par ailleurs dans différentes associations montluçonnaises (Ligue contre le cancer, Association cœur et santé, association SED, association pour la lutte contre le cancer du sein). Habitant notre commune depuis 2018, Daniela poursuit également sa passion de l'équitation à L'Étrier de Villebret. Un projet naît alors en elle d'allier son amour du cheval et son métier : elle débute ainsi une formation auprès de la Fédération Française d'Équitation et devient, près de deux ans plus tard, médiatrice équine avec la mention équithérapie et hippothérapie.

2022 est l'année de la concrétisation d'un projet de cabinet villebretois qui s'oriente dans le traitement de diverses pathologies :

- remise en état de polytraumatismes suite à un accident de la route ou accident de la vie,
- traitement post-AVC, pathologies neurologiques dégénératives, parkinson, polyneuropathie, sclérose en plaques, pathologies neurologiques de toutes origines,
- rééducation de maladies rhumatologiques (lombalgie, cervicalgie, arthrose, arthrite, fibromyalgie, algoneurodystrophie, maladie du collagène),
- prise en charge de maladies de l'enfance ou de la croissance, maladies neurologiques de l'enfance (scoliose, cyphose, dysplasie rotulienne, paralysie cérébrale infantile, pathologies neuro-musculaires),



- prise en charge des cancers pour maintien des autonomies suite à une intervention chirurgicale, chimiothérapie ou radiothérapie,
- prise en charge de la douleur.

Daniela s'occupe de l'impact du handicap dans la vie quotidienne des patients en étudiant toutes les stratégies thérapeutiques pouvant permettre à la personne d'avoir une vie plus satisfaisante malgré son handicap.

Le cabinet travaille en collaboration avec Valérie Duval Papillon (masseur-kinésithérapeute) et Gaëtan Du Fayet (orthoprothésiste).

Daniela crée par ailleurs une association avec Céline Guillon Schindler (infirmière à Marcillat-en-Combraille) afin de proposer au sein du centre équestre, l'étrier de Villebret, des activités de médiation à visée thérapeutique en lien avec les chevaux. Celles-ci s'adressent à des publics souffrant de pathologies physiques mais aussi psychiques (liées par exemple à des troubles de l'apprentissage, de la vieillesse) ou encore à des états émotionnels (liés à des traumatismes de la vie quotidienne, décrochage scolaire, burn-out etc.).

Cabinet médical Daniela Tedde Carrieri
237 rue de la Guette. 03310 Villebret

Le cabinet est ouvert les lundis, mardis, jeudis et vendredis.
 La prise de rendez-vous s'effectue sur le site [doctolib.fr](https://www.doctolib.fr) ou par téléphone au **04 43 56 00 29**.

BLACK THERAPY

Un nouveau commerce a pris place 23 rue des Fragnes à Villebret.

« BLACK THERAPY » est un studio de tatouage où Matt s'est installé en février 2022, après avoir exercé plusieurs années à Montluçon.

D'un cursus initial en informatique, Matt s'est vite dérobé de son métier pour s'orienter vers sa passion, le tatouage.

« Dès les premiers traçages avec une machine, j'ai su à cet instant que c'était ce que j'avais toujours voulu faire. »

Quand on ouvre la porte du studio, on entre dans son univers et Matt vous le fait découvrir patiemment et passionnément. Il vous raconte l'histoire du tatouage depuis ses origines jusqu'à aujourd'hui. Il vous explique les techniques, les machines et les aiguilles, les encres, les conventions... sans oublier la réglementation d'hygiène et de sécurité, le formulaire de consentement et l'inscription à l'ARS.

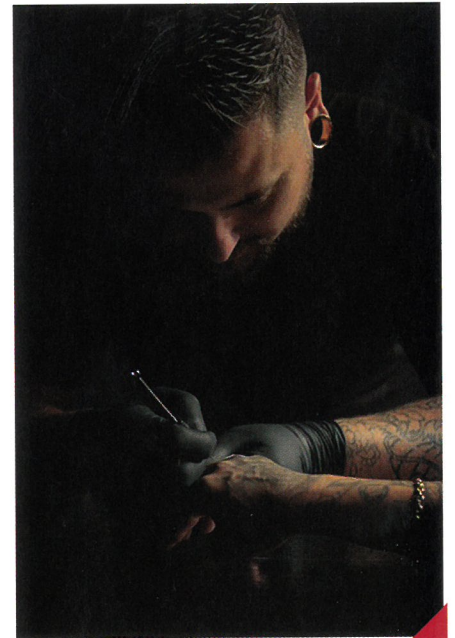
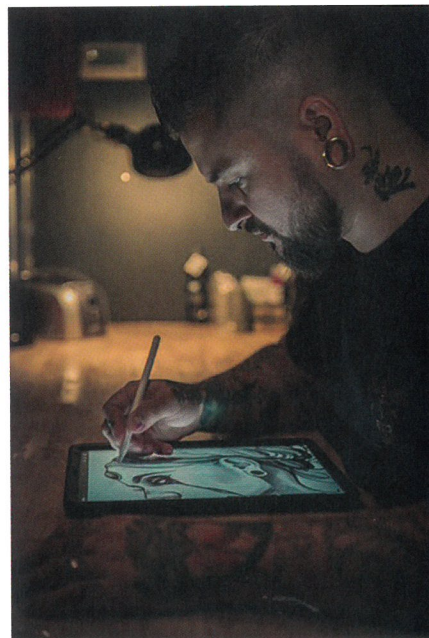
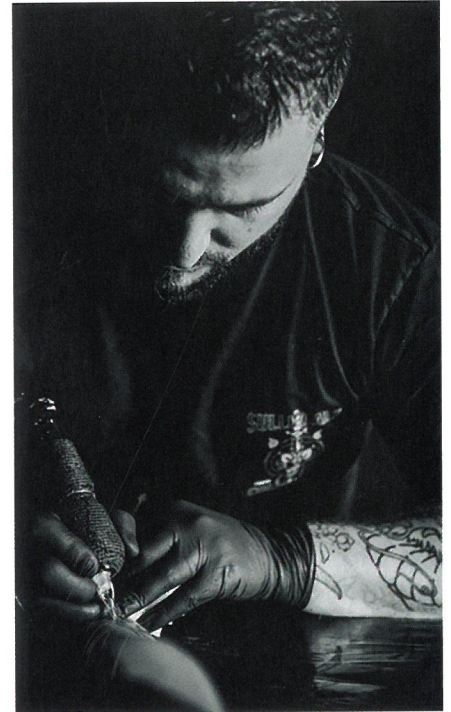
Mais avant tout, Matt est un artiste, art du tatouage mais aussi peinture et sculpture.

Alors, il s'applique à personnaliser ses créations pour en faire des modèles uniques.

Matt@Blacktherapy.fr

 [BlacktherapyTattoo](#)

 [matt_blacktherapy](#)



Rendez-vous	
Matt@Blacktherapy.fr	
Date & Heure:	_____

acompte	Tarif
 matt_blacktherapy	 BlacktherapyTattoo

Recensement militaire de la journée défense et citoyenneté

Les jeunes ayant entre 16 et 25 ans, doivent se faire recenser auprès de la mairie munis de leur carte nationale d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile de leurs parents.

Ils seront ensuite convoqués pour effectuer leur journée défense et citoyenneté à l'école de gendarmerie de Montluçon.

MA MESSAGERIE

Je peux rentrer en contact avec mon Centre du Service National pour toute information sur ma JDC

**Vous avez une question ?
Besoin d'une information ?**

Demandez au Sergent JDC le chatbot de majdc.fr, accessible depuis la page d'accueil du site et sur la page Facebook et Instagram @armeesjeunesse

Scan me

ma jdc . fr

MON ESPACE PERSONNALISÉ DIRECTEMENT SUR MON SMARTPHONE GRÂCE AU QR CODE.

- 1/ JE TÉLÉCHARGE UNE APPLICATION LECTEUR DE QR CODE SUR MON SMARTPHONE.
- 2/ JE SCANNE CE QR CODE AVEC MA NOUVELLE APPLICATION.
- 3/ JE SURFE SUR LE SITE GRÂCE À MON SMARTPHONE ET JE PROFITE IMMÉDIATEMENT DES SERVICES DU NOUVEAU SITE.

L'appli majdc.fr, c'est par ici

Mode de photo

DSN/SDPNTN/HP-20.02.2020

ma jdc . fr

Journée Défense et Citoyenneté

L'organisation de ma JDC, maintenant c'est en ligne !

**Comment utiliser majdc.fr ?
Mon mini-guide**

Vous êtes de 16 ans et 25 ans. Je m'inscrit en quelques clics. Je m'informe de A à Z.

RENDEZ-VOUS SUR majdc.fr

MINISTÈRE DES ARMÉES | MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

SIGNIFIANT QUÉBÉCOIS POUR L'ADMINISTRATION
DIRECTION DU SERVICE NATIONAL ET DE LA JOURNÉE

CRÉER MON COMPTE SUR majdc.fr

Je ne suis pas recensé(e)

Je clique sur

Je ne suis pas recensé

Je suis alors dirigé vers le site service-public.fr qui m'expliquera la démarche pour me faire recenser

Lors de mon recensement, je pense à transmettre mon adresse mail à la mairie pour faciliter les échanges avec le Service National

Je suis recensé(e) mais je n'ai pas encore de compte

Une fois recensé je dois attendre 6 mois pour me créer un compte

Je clique sur

Je suis recensé, mais je n'ai pas encore de compte

Une fois le formulaire validé en cliquant sur **Créer mon espace**, je reçois un mail contenant un lien d'activation

En cliquant sur ce lien, je choisis un mot de passe

J'ai déjà un compte majdc.fr et j'ai oublié mon mot de passe

Je clique sur

Modification du mot de passe de l'administré

Je peux réinitialiser mon mot de passe à partir du formulaire de connexion

Renseignez les champs, validez le Captcha de sécurité et cliquez sur

Demandez un nouveau mot de passe

COUP D'ŒIL SUR MON ESPACE JEUNE

Sur majdc.fr, je peux :

- 1 → Modifier mes informations personnelles
- 2 → Demander une exemption (sur certificat)
- 3 → Changer la date de ma JDC
- 4 → Télécharger ma convocation

Je suis convoqué :

Le mercredi 27 août 2019 à 09:10	1	convocation	4
CSE - Orléans	2	convocation	1
Quartier Gendarmerie	3	convocation	1
40001 Orléans			

Le contenu de la journée et informations utiles :

Contenu de la journée

Les jeunes doivent venir de 8h30 à 17h30. Ils doivent être accompagnés de leurs parents ou de leur famille. Ils doivent être munis de leur carte nationale d'identité, de leur livret de famille et d'un justificatif de domicile de leurs parents.

Je ne suis pas convoqué :

Si vous n'avez pas reçu votre convocation, vérifiez votre adresse mail et contactez le Service National.

Accès au lieu de votre JDC

CSE - Orléans
10 Rue de Paris
Quartier Gendarmerie
45001 Orléans

Les coordonnées de mon Centre du Service National :

Vostra dossier est géré par :

Centre du Service National (CSN)
Quartier Bellecombe
45001 Orléans

Activités autour de la pomme de terre

Le CCAS a proposé à l'amicale laïque et à l'association « Soleil d'Automne » une expérience intergénérationnelle.

L'idée était de réaliser des pâtés aux pommes de terre à partir de la production récoltée par les élèves dans l'espace de culture du jardin pédagogique. Les recettes ont été fournies par les membres de soleil d'automne (association des retraités de la commune).

Le 30 septembre dernier, les familles ont participé avec convivialité à « l'Apéro Patates » et ont pu déguster les pâtés réalisés la veille.



Lors de cette manifestation festive, Thomas Dumas membre de l'association locale « sucré vert » a présenté le laboratoire de transformation ambulante aux élèves. Cette activité ayant pour but de faire goûter aux enfants un jus de pommes pressées sur place (fruits récoltés au verger conservatoire du domaine des Réaux de Montluçon).



SICTOM

La collecte des deux bacs d'ordures ménagères et des emballages se fait le jeudi matin une fois tous les quinze jours les semaines impaires (pour exemple le jeudi 3 février semaine 5 ou le jeudi 17 février semaine 7).

TRITOU MOBILE

Horaires: Jour 1: 13h30-17h, Jours 2 et 3: 10h-12h et 13h30-17h

- **Villebret:** Du 14 au 16 février, du 25 au 27 juillet
- **Arpheuilles-Saint-Priest:** Du 20 au 22 juin, du 20 au 22 octobre
- **Mazirat:** Du 21 au 23 mars, du 5 au 7 septembre
- **Ronnet:** Du 28 au 30 mars
- **Saint-Genest:** Du 7 au 9 février, du 21 au 22 juillet, du 12 au 14 décembre
- **Sainte-Thérence:** Du 10 au 12 février, du 17 au 19 octobre
- **Saint-Marcel-en-Marcillat:** Du 24 au 26 mars
- **Terjat:** Du 5 au 7 mai

DÉCHETTERIE SICTOM

Le SICTOM vient de se doter d'un tout nouveau système de contrôle d'accès en déchetterie. Il remplace le système de badge magnétique par des cartes sans contact plus fiables sur la durée. Il vous suffit de présenter votre badge devant le lecteur afin de faire ouvrir la barrière (pour les déchetteries de Commentry, Domérat et Prémilhat) ou de le présenter au gardien pour les plus petites déchetteries.

- **Déchetterie Marcillat Route de Saint Fargeol**
03420 MARCILLAT EN COMBRAILLE - Tel: 04 70 51 69 88
Horaires d'hiver: mardi, jeudi, et samedi de 9h à 12h et 13h30 à 17h
Horaires d'été: mardi, jeudi, et samedi de 8h à 12h et 13h30 à 18h
- **Déchetterie de Commentry Route de Colombier**
03600 COMMENTRY - Tel: 04 70 64 11 67
- **Déchetterie de Domérat ZI de Châteauguay**
03410 DOMERAT - Tel: 04 70 03 07 60
- **Déchetterie de Prémilhat ZI du Pont Vert**
03410 PREMILHAT - Tel: 04 70 03 72 41
Horaires d'hiver: du lundi au samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h
Horaires d'été: du lundi au samedi de 8h à 12h et de 13h30 à 18h

COLLECTE DU VERRE

Saviez-vous que le verre est une matière recyclable à l'infini ? Cette qualité exceptionnelle fait de lui la star des matières recyclables: avec une bouteille, on fabrique, à nouveau, exactement la même bouteille.

D'un point de vue économique et écologique, ce cycle perpétuel n'a que des avantages. Voilà pourquoi nous devons le recycler. Recycler le verre, tout le monde y gagne !

Le recyclage du verre permet de réduire considérablement les rejets de CO2 car il est moins gourmand en énergie que sa fabrication à partir de matières premières.

Le recyclage du verre permet de réduire le prélèvement de matières premières dans la nature.

Recycler le verre permet d'éviter la mise en décharge qui coûte cher aux collectivités locales et donc à nous tous, citoyens.



Afin d'effectuer la collecte des emballages en verre (bouteilles, pots, bocaux), des colonnes à verre sont implantées sur l'ensemble des communes du SICTOM.

Le verre ne doit pas être déposé dans la poubelle à couvercle jaune ou celle des ordures ménagères.

De plus, il est important de ne pas laisser de déchets (couvercles, cartons ou autres) au pied de ces colonnes afin de respecter la propreté des lieux et la sécurité des usagers.

Depuis octobre 2021, certaines de nos colonnes à verre sont équipées du système Cliiink. Ce dispositif innovant et connecté récompense le tri des emballages en verre.

Le principe est simple: chaque bouteille, bocal ou pot déposé rapporte 1 point. Cumulés, ils sont à échanger sur le site internet www.cliiink.com contre des offres commerciales auprès des commerces et des enseignes partenaires.



LES BIODECHETS

Depuis la simplification des consignes de tri, votre poubelle ordures ménagères n'a plus beaucoup de déchets hormis quelques restes alimentaires et des déchets de préparation de repas?

Nous avons la solution... LE COMPOSTAGE! Parfait allié pour RÉDUIRE le volume de votre POUBELLE et offrir une nouvelle vie aux déchets organiques (biodéchets).

Le SICTOM vous fournit gratuitement des composteurs en bois ou en plastique d'un volume de 400 litres (réservation obligatoire). il suffit d'appeler le **06 78 85 44 73**.



Je jette dans le composteur

DÉCHETS DE JARDIN

-  Tontes de pelouse (en fines couches)
-  Tailles de haies
-  Feuilles mortes
-  Mauvaises herbes (non montées en graines et fanes de légumes)

DÉCHETS DE CUISINE

-  Épluchures de légumes et fruits
-  Marc de café/filtres sachets de thé
-  Restes de repas sauf viande et os (légumes, pâtes, riz, pain...)
-  Coquilles d'oeufs

DÉCHETS MÉNAGERS NON ALIMENTAIRES



-  Fleurs fanées
-  Sciure et copeaux de bois
-  Cendres de bois refroidies
-  Essuie-tout, serviettes, mouchoirs en papier

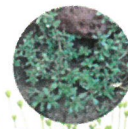
...en petite quantité



Résineux (thuyas, aiguille de pin, ...)



Feuilles vernissées (terre, laurier...)



Liserons et plantes rampantes

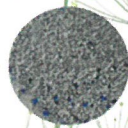
Ce que je ne mets pas...



Bois de menuiserie



Charbon (de barbecus, de bois)



Litière de chat



Mégots de cigarettes



Terre et sable

Poussière d'aspirateur

Vivre ensemble et bruits de voisinage

Je rappelle à toutes fins utiles que le bien vivre à Villebret se décline aussi en respectant son voisinage et par conséquent en émettant le moins de bruits possibles. Il n'y a pas de bruits autorisés qu'ils proviennent de tondeuses, de débroussailluses, ou autres véhicules à moteurs. Leur utilisation est

encadrée par un arrêté préfectoral, lequel encadre aussi les bruits domestiques comme la musique et / ou les aboiements de nos amis à quatre pattes.

Vous trouverez ci après l'arrêté préfectoral en date du 02 avril 1991 :

PRÉFECTURE DE L'ALLIER

DIRECTION
DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE
ET DE LA RÉGLEMENTATION

1^{er} Bureau
BP 1649
03016 MOULINS CEDEX
Tél. 70.48.30.00

Affaire suivie par : Melle Charmillon

Poste n° : 30.42

Poste n° :
M² 884/31

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ASCF WAG

Moulin, le

ARRETE

Le Préfet de l'Allier,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu le code des communes et notamment l'article L 131.13 ;

Vu le code pénal et notamment l'article R 26.15 ;

Vu le code de la santé publique et notamment les articles L 1, L 2, L 48, L 49 et L 772 ;

Vu le décret n° 73.502 du 21 mai 1973 relatif aux infractions à certaines dispositions du titre Ier du livre Ier du code de la santé publique ;

Vu le décret n° 88.523 du 5 mai 1988 pris pour l'application de l'article Ier du code de la santé publique et relatif aux règles propres à préserver la santé de l'homme contre les bruits de voisinage ;

Vu l'arrêté du 5 mai 1988 relatif aux modalités de mesure des bruits de voisinage ;

Vu l'avis du conseil départemental d'hygiène en date du 6 mars 1991 ;

Sur proposition de M. le secrétaire général de la préfecture,

ARRETE

ARTICLE 1er - Afin de protéger la santé et la tranquillité publiques, tout bruit gênant causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit, de jour comme de nuit.

ARTICLE 2 - Sur la voie publique et dans les lieux publics ou accessibles au public, sont interdits les bruits gênants par leur intensité, et notamment ceux susceptibles de provenir :

- des publicités par cris ou par chants,
- de l'emploi d'appareils et de dispositifs de diffusion sonore par haut-parleur, tels que postes récepteurs de radio, magnétophones et électrophones, à moins que ces appareils ne soient utilisés exclusivement par des écouteurs,
- des réparations ou réglages de moteur, à l'exception des réparations de courte durée permettant la remise en service d'un véhicule immobilisé par une avarie fortuite en cours de circulation,

- 3 -

Les bruits émis à l'intérieur des propriétés tels que ceux qui proviennent de porte-voix, tirs d'artifice, de pétards, d'armes à feu, de moteurs à échappement libre, travaux industriels, agricoles, horticoles, commerciaux peuvent être interdits ou réglementés, compte tenu du lieu et de l'heure.

ARTICLE 7 - Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier les chiens, sont tenus de prendre toutes mesures pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

ARTICLE 8 - Les éléments et équipements des bâtiments doivent être maintenus en bon état de manière à ce qu'aucune diminution anormale des performances acoustiques n'apparaisse dans le temps ; le même objectif doit être appliqué à leur remplacement.

Les travaux ou aménagements, quels qu'ils soient, effectués dans les bâtiments ne doivent pas avoir pour effet de diminuer sensiblement les caractéristiques initiales d'isolement acoustique des parois.

Toutes précautions doivent être prises pour limiter le bruit lors de l'installation de nouveaux équipements individuels ou collectifs dans les bâtiments.

Les mesures seront effectuées conformément à la norme NFS 31.057 concernant la vérification de la qualité acoustique des bâtiments.

ARTICLE 9 - Les périodes d'utilisation des appareils bruyants par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures contre les dégâts causés par les animaux seront réglementées par l'autorité locale.

Ces appareils ne seront pas implantés à moins de 200 mètres de tous lieux occupés par des tiers.

ARTICLE 10 - L'utilisation de véhicules tous terrains, sur terrains privés ou ouverts au public, l'implantation ou l'exercice d'activités sportives et de loisirs bruyantes, ne devront pas être cause de gêne pour la tranquillité des habitants riverains.

ARTICLE 11 - Sous réserve des dispositions régissant la navigation fluviale, l'échappement libre des moteurs, en particulier dans la traversée des agglomérations, est interdit. Le niveau sonore ne doit pas dépasser le seuil au-delà duquel serait provoqué une gêne ou un danger pour les populations riveraines.

ARTICLE 12 - Sous réserve des dispositions applicables à la navigation aérienne, le survol des zones destinées à l'habitation ou à la détente doit être effectué à une hauteur par rapport au sol telle que le niveau sonore ne dépasse pas le seuil au-delà duquel il provoquerait une gêne ou un danger pour les populations survolées, particulièrement pendant les jours fériés.

ARTICLE 13 - Sont abrogés le titre V et la section 6 du chapitre III du titre II du règlement sanitaire départemental.

- 2 -

- de l'utilisation des pétards ou autres pièces d'artifice.

Des dérogations individuelles ou collectives aux dispositions de l'alinéa précédent pourront être accordées par les services préfectoraux lors de circonstances particulières telles que manifestations commerciales, fêtes ou réjouissances, ou pour l'exercice de certaines professions.

Les fêtes suivantes font l'objet d'une dérogation permanente au présent article :

- fête nationale du 14 juillet,
- jour de l'an,
- fête de la musique,
- fête votive annuelle de la commune concernée.

ARTICLE 3 - Les travaux exécutés de jour et de nuit dans les zones particulièrement sensibles du fait de la proximité d'hôpitaux, d'établissements d'enseignement et de recherche, de crèches, de maternités, de maisons de convalescence et de retraite ou autres locaux similaires devront faire l'objet d'une autorisation et de dispositions réglementaires prises par l'autorité locale.

ARTICLE 4 - Les responsables des établissements, ateliers et magasins de toute nature, publics ou privés, les occupants des locaux d'habitation doivent veiller à ce qu'aucun bruit impulsif ou continu émanant des bâtiments et exploitations n'occasionne de gêne.

ARTICLE 5 - Les propriétaires, directeurs ou gérants d'établissements ouverts au public, tels que cafés, bals, bars, salles de spectacles, doivent prendre toutes mesures utiles pour que les bruits émanant de ces locaux ne soient pas gênants pour le voisinage.

ARTICLE 6 - Les occupants des locaux d'habitation ou de leurs dépendances doivent prendre toutes précautions pour que le voisinage ne soit pas troublé par les bruits émanant de ces locaux, tels que ceux provenant de magnétophones, appareils de radiodiffusion et de télévision, instruments de musique, appareils de musique, appareils ménagers ainsi que ceux résultant du port de souliers à semelles dures ou de la pratique d'activités ou de jeux non adaptés à ces locaux.

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils et d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8 heures 30 à 12 heures et de 14 heures 30 à 19 heures 30,
- les samedis de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures,
- les dimanches de 10 heures à 12 heures.

- 4 -

ARTICLE 14 - Les infractions constatées aux manquements aux dispositions du présent arrêté sont réprimées par des contraventions de première classe en application des pouvoirs de police générale des maires et de 3ème classe, et en cas de récidive de 4ème classe lorsqu'il aura été constaté, par vérification à l'aide de mesures de bruit, l'existence d'une faute et d'un dépassement d'émergence du bruit.

ARTICLE 15 - M. le secrétaire général de la préfecture, MM. les sous-préfets de Montluçon et Vichy, Mmes et MM. les maires du département, Mme le directeur départemental des affaires sanitaires et sociales, M. le directeur départemental de l'équipement, M. le directeur départemental des polices urbaines, M. le lieutenant-colonel, commandant le groupement de gendarmerie de l'Allier, les officiers et agents de police judiciaire, les inspecteurs de salubrité, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Moulin, le 02 AVR. 1991

Le Préfet,

Pour le Préfet

Le Secrétaire Général

Henri SIBICHON

BRÛLAGE DE DÉCHETS

Les déchets verts sont constitués des végétaux (secs ou humides) de jardin ou de parc. Il s'agit :

- de l'herbe après tonte de pelouse,
- des feuilles mortes,
- des résidus d'élagage,
- des résidus de taille de haies et arbustes,
- des résidus de débroussaillage,
- des épluchures de fruits et légumes.

Les déchets verts font partie des bio-déchets ils doivent donc être déposés en déchetterie.

Il est interdit :

- de les brûler à l'air libre,
- de les brûler avec un incinérateur de jardin. Par ailleurs, vendre ou prêter un incinérateur de jardin est interdit.

Pourquoi cette interdiction ?

Brûler des déchets verts, surtout s'ils sont humides, dégage des substances toxiques pour les êtres humains et l'environnement (des particules fines notamment). Par exemple, brûler 50 kg de végétaux à l'air libre émet autant de particules fines que rouler pendant 14000 km avec une voiture à essence neuve.

Il faut également tenir compte des possibles troubles de voisinage (odeurs ou fumées) et des risques d'incendie.

Il est possible d'alerter les services d'hygiène de la mairie en cas de non-respect de l'interdiction de brûler les déchets verts chez soi.

La personne qui brûle des déchets verts à l'air libre peut être punie d'une amende de 450€ maximum. Si vos voisins sont incommodés par les odeurs, ils peuvent par ailleurs engager votre responsabilité pour nuisances olfactives.

DÉPÔTS ILLÉGAUX DE DÉCHETS VERTS OU AUTRES

Un dépôt illégal de déchets, plus communément appelé «dépôt sauvage», est la résultante d'abandon de déchets

par une ou plusieurs personnes, (identifiées ou non) entraînant une accumulation anarchique de déchets divers ou parfois de même type sur un terrain privé, le plus souvent sans accord du propriétaire des lieux, mais parfois par l'occupant des lieux lui-même, ou dans l'espace public en dehors des endroits autorisés par l'autorité administrative responsable de cet espace public.

Pour lutter contre les dépôts sauvages



de déchets, le maire peut dorénavant infliger une amende allant jusqu'à 15000€, en plus des sanctions pénales qui peuvent être prononcées. Propriétaires et locataires de terrain doivent être vigilants à ne pas se rendre complices.

Depuis La loi du 10 février 2020, si l'auteur du dépôt peut être identifié, et après la procédure indiquée au 1^{er} alinéa de l'article L541-3 du code de l'environnement, le maire peut, en même temps qu'il le met en demeure, lui imposer le paiement d'une amende administrative dont il détermine le montant.

Cette procédure ne fait pas obstacle à ce qu'il soit aussi appliqué une sanction pénale par le tribunal judiciaire. La sanction dépendra de la qualification des faits reprochés puisque le fait d'abandonner des déchets ou de constituer un dépôt illégal de déchets peut être, selon le cas, une contravention de 4^e (750€ maximum) ou de 5^e classe (1500€ maximum, 3000€ en cas de récidive) ou un délit.

Propriétaires et locataires de terrains, attention à la complicité!

En cas de dépôt d'ordures sur un terrain, cette procédure ne s'applique au propriétaire ou au locataire dudit terrain que si celui-ci a, par négligence ou imprudence, collaboré à la constitution du dépôt illégal de déchets, et à condition que le producteur des déchets soit inconnu ou ait disparu. S'il n'est pas l'auteur des faits, le propriétaire ou le

locataire ne peut pas être poursuivi pénalement, sauf si les faits peuvent être qualifiés de délit et qu'il est prouvé qu'il en a été complice.

URGENCE EAU SIVOM REGION MINIERE DOYET :

04 70 07 70 52

URGENCE ASSAINISSEMENT MONTLUCON COMMUNAUTE :

04 70 08 23 60 la semaine aux heures d'ouverture du service : de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 ; tous les jours du lundi au vendredi et hors horaires d'ouverture le numéro d'astreinte vous sera communiquer par le message d'accueil.

URGENCE ELECTRICITE :

0811 010 212

Projet des espaces sportifs

Tennis :

Depuis quatre ans, nous travaillons sur la faisabilité de couvrir les trois terrains de tennis en panneaux photovoltaïques.

Après études et recherches, nous avons sollicité l'entreprise « SEE YOU SUN » rendant possible la couverture de ces terrains et l'installation d'ombrières sur le parking.

Ces travaux d'aménagement vont permettre une réhabilitation de l'espace, et surtout, la production d'énergies renouvelables sur notre commune.



Football :

Grace à l'apport technique de Montluçon Communauté tant en matériel qu'en moyens humains, nous avons pu réhabiliter le terrain d'honneur en pratiquant le carottage et l'injection de sable de rivière. Seul coût à la charge de la commune: moins de 900 euros.

A présent, les matchs auront lieu le dimanche après-midi au lieu du Samedi soir, ce qui génère une économie supplémentaire d'électricité pour la commune.

Une page s'est tournée au sein de l'équipe des agents communaux puisque Messieurs :

Bruno Monel et Philippe Néollier, Ont fait jouer leurs droits à une retraite bien méritée.

La municipalité les remercie d'avoir donné leur temps et leur énergie pour les services rendus à la commune.



État civil et urbanisme

ÉTAT CIVIL	2021	2022
Naissances	13	5
Décès	12 (1 décès sur la commune et 11 transcriptions)	6
Mariages	7	7
Pacs	-	4

URBANISME	2021	2022
Permis de construire	20	11
Déclarations préalables	21	29
Certificats d'urbanisme	72	57

Vie Communale

LES ÉLUS :

Maire: GLOMOT Philippe
1^{er} Adjoint: JOUANNARD Frédéric affaire générale
2^e Adjoint: BESSEGE Christine École et finances
3^e Adjoint: CODRON Sébastien Urbanismes travaux

Conseillers délégués:
BLIN Virginie communication
GUILLOT Martine suivie budgétaire et facturation
NGUYEN Corinne manifestations et cérémonies protocolaires
PONTLEVY Julie jeunesse
PETTENARO Philippe sécurité

Conseillers:
RAY Christine présidente du CCAS
BABUT Patrick
PIOT Christelle
GUILLEMARD Hubert démissionnaire remplacé par
Richard Didier
DUMAS Jocelyne
TERRET Maurice

LES DIFFÉRENTES COMMISSIONS MUNICIPALES :

Le Maire, de part sa fonction, est président de droit de chacune de ces commissions.

Commission « Finances » : Christine BESSEGE / Martine GUILLOT / Frédéric JOUANNARD / Corinne NGUYEN

Commission « Urbanisme, Travaux, Voirie, Sécurité des installations et Cimetière » : Christine BESSEGE / Sébastien CODRON / Frédéric JOUANNARD / Philippe PETTENARO / Maurice TERRET

Commission « Ecole - Jeunesse » : Patrick BABUT / Christine BESSEGE / Jocelyne DUMAS / Julie PONTLEVY

Représentante du maire au Conseil d'école :
Christine BESSEGE

Délégué au Conseil d'école :
Titulaire: Julie PONTLEVY Suppléant: Patrick BABUT

Commission « Communication - Manifestations » : Virginie BLIN / Corinne NGUYEN / Christine RAY

Membres élus au Conseil d'Administration du CCAS :
Christine BESSEGE / Martine GUILLOT / Corinne NGUYEN / Christine RAY / Martine Dubost, Evelyne Flocquet, Jennifer Lammer.

DÉLÉGATIONS SUPRA-COMMUNALE :

Conseil communautaire Montluçon Communauté :
Philippe Glomot (Vice-président en charge des énergies renouvelables et de la transition énergétique)
Frédéric Jouannard

Pays de Montluçon et de la vallée du cher :

Philippe Glomot responsable Zone Natura 2000 et président du COPIL haute Vallée du cher

Délégués SICTOM région montluçonnaise :

Titulaires: Christine BESSEGE / Philippe GLOMOT (vice-président en charge des investissements et de la veille technologique)

Délégués au SICALA :

Titulaire: Philippe GLOMOT Suppléant: Maurice TERRET

Délégués au SIVOM de la région minière (Eau) :

Titulaires: Sébastien CODRON / Philippe GLOMOT Suppléant: Frédéric JOUANNARD / Maurice TERRET

Délégués au SDE 03 (Electricité) :

Titulaires: Philippe GLOMOT Suppléant: Sébastien CODRON

Délégués au Centre Social Rural du canton de Marcillat :

Christine BESSEGE Philippe GLOMOT Julie PONTLEVY

Représentante du maire au Conseil d'école :

Christine BESSEGE

Délégué au Conseil d'école :

Titulaire: Julie PONTLEVY Suppléant: Patrick BABUT

Au sein de Montluçon Communauté

Philippe Glomot est titulaire des commissions :

- Développement économique et développement durable
- Pole Général finances PLUIH et SCOT
- Pole territoire projet de territoire, organisation territoriale - santé et numérique
- Pole Transport
- Pole tourisme et ruralité
- Pole Eaux et assainissement

Frédéric Jouannard est titulaire des commissions :

- Pole solidarité et social politique de la ville habitat et logement social

Philippe glomot représente Montluçon Communauté au sein :

- de la commission finance du Syndicat Mixte des eaux de l'Allier **SMEA, syndicat qui permet à chaque usager de pouvoir avoir de l'eau à son robinet quelles que soient les conditions. Le SMEA a entrepris depuis 20 ans le raccordement de tous les syndicats du département afin de sécuriser la distribution d'eau sur tout le département de l'Allier.**
- du conseil d'administration du collègue Jean-Zay.
- du conseil syndical de l'Établissement Public Foncier d'Auvergne (**EPF SMAF**), **organisme public régional qui facilite le portage d'achats immobiliers aux organismes publics (Communes, EPCI, Départements).**
- de la commission Consultative des Services Publics Locaux.
- de la commission d'appels d'offres et de la commission d'ouverture des plis.

FORMALITES ADMINISTRATIVES

OUVERTURE DU SECRETARIAT DE LA MAIRIE

le lundi de 13 h00 à 18 h00 et le mardi, jeudi
et vendredi de 13 h30 à 18 h00

POUR RESTER INFORMÉ AU FIL DE L'EAU



Panneau Pocket n°1 en France

Les alertes et informations de votre mairie sont sur PanneauPocket

Soyez les premiers informés en téléchargeant gratuitement l'application

Play Store | App Store | Google Play

L'actualité de votre commune en temps réel et en 3 clics !



- 1 Téléchargez l'application "PanneauPocket"
- 2 Recherchez votre commune
- 3 Cliquez sur le cœur pour l'ajouter à vos favoris et recevoir les notifications

Gratuit, sans création de compte, sans récolte de données personnelles

Disponible sur smartphone, tablette, et ordinateur app.panneaupocket.com

NOTRE PAGE FACEBOOK ET TRÈS BIENTÔT NOTRE NOUVEAU SITE WEB

Afin d'enrichir notre site, il conviendrait que les artisans, commerçants, professions libérales et, plus largement, tous les professionnels de Villebret désireux d'avoir un lien sur notre site web puissent nous faire passer un document retraçant leur activité et toutes leurs coordonnées, web compris.

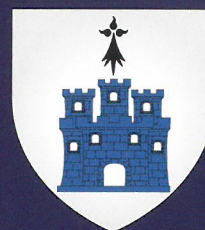
CARTE D'IDENTITÉ ET PASSEPORT

La commune de Villebret vous délivrera le document administratif (cerfa) que vous pourrez télécharger via internet.

Ensuite, il conviendra de prendre rendez-vous dans une des mairies suivantes habilitées à délivrer ces deux documents: Montluçon, Commentry, Marcillat-en-Combraille, Cosne-d'allier, Cérilly, Montmarault, Gannat, Bourbon-l'Archambault, Dompierre, Cusset, Moulins, Yzeure, Le Donjon, Le Mayet-de-montagne, Vichy, et Saint-Pourçain-sur-Sioule.

ACTES D'ETAT CIVIL

Les actes de naissance, de mariage et de décès sont à demander aux mairies concernées. Ces actes sont entièrement gratuits.



Villebret

58 rue du Château
03310 Villebret

accueil physique : le lundi de 13 h00 à 18 h00 et le mardi, jeudi et vendredi de 8 h30 à 11 h30 et de 13 h30 à 18 h00

permanence téléphonique :
le mercredi de 8 h30 à 11 h30
et de 13 h30 à 18 h00

04 70 03 13 81

mairie.villebret.03@wanadoo.fr
secretariatvillebret@orange.fr

Bulletin municipal de Villebret

Directeur de publication : Philippe Glomot
Conception réalisation : XXI communication

